

OBJECTIF**Etre capable de :**

- Identifier les moyens des membres du CSE pour exercer efficacement son mandat,
- Appréhender les aménagements applicables à cette nouvelle instance,
- Maîtriser la transition entre les instances séparées et le nouveau comité social et économique.

PRE-REQUIS

- Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer à cette formation
- La durée de la formation est adaptée en fonction de contexte et des enjeux du client

PARTICIPANTS

- Élus d'un CSE d'entreprise (à partir de 50 salariés et +).

PROGRAMME**1. Mise en place du CSE : des instances séparées à l'instance unique**

- Négociation du protocole d'accord préélectoral : périmètre de l'élection du CSE, représentation équilibrée des femmes et des hommes...
- Nombre de membres, heures de délégation, durée des mandats, cumul : quelles évolutions ?
- Que peut-on négocier à l'occasion de la mise en place du CSE ?

2. Identifier le fonctionnement du CSE

- Un président qui peut se faire assister de 3 personnes.
- Combien de titulaires et de suppléants ? élus pour combien de temps ? Bureau du CSE (secrétaire, trésorier...).
- Quid du représentant de proximité ? Qui sont les autres membres de droit ?
- Responsabilité civile et pénale du CSE et de ses membres; assurance du CSE.
- Obligation de discrétion : que peut-on communiquer ou non aux salarié-e-s ?

3. De quels moyens dispose le CSE ?

- Heures de délégation.
- budgets : importantes évolutions issues de la réforme par ordonnances en matière de budget de fonctionnement et des activités sociales et culturelles (modalités de calcul...).
- Formation : distinguer les budgets formation au titre des missions économiques de celles au titre des missions santé et sécurité.
- Heures de délégation : nombre, nouvelles possibilités de partage et de report.
- Liberté de déplacement pour pouvoir exercer son mandat; local du CSE; règlement intérieur.

4. Comment s'organisent les réunions du CSE ?

- Combien de réunions ordinaires par an ?
- Réunions extraordinaires (économiques, sociales, santé-sécurité) : périodicité, déroulement, votes...
- Ordre du jour : qui le fait ? comment le rédiger ? que doit-il contenir ?; procès-verbal : qui le rédige ? que doit-il contenir ?

5. Commissions du CSE

- Focus sur la nouvelle commission santé-sécurité et conditions de travail (CSSCT) : composition, fonctionnement, missions...
- Accord de mise en place de la CSSCT; autres commissions : logement, égalité professionnelles, formation.

6. Quelles missions du CSE en matière économique et sociale ?

- Où trouver l'information ? la BDES
- Gérer l'évolution économique et financière de l'entreprise; organisation du travail et formation professionnelle.
- Se prémunir de tout risque de redressement URSSAF; consultations du CSE en matière économique et sociale.
- Droit à l'expertise (désignation de l'expert, financement, contestation...); droit d'alerte en matière économique.
- Élaborer une bonne politique sociale et culturelle.

7. Quelles missions du CSE en matière de santé et sécurité au travail ?

- Acteur en matière de prévention ; consultations du CSE en matière de santé et de sécurité; enquêtes et inspections du CSE (accident du travail, maladie professionnelle, risque grave...); droit à l'expertise (désignation de l'expert, financement, contestation...).
- Droit d'alerte en cas de danger grave et imminent.

8. Missions du CSE en matière de négociation des accords

- Quels accords d'entreprise ? focus sur les accords dérogatoires; qui négocie ? Référendum.

9. Communiquer avec les salariés

- Affichage, Internet, Intranet, tracts, forum... : quid de leurs limites ? . permanence du CSE, sondage, enquête d'opinion, réunion du personnel... informer et écouter. frais de communication : quel budget utiliser ?

10. De quelles protections bénéficient les membres du CSE ?

- Protection des membres du CSE : étendue et limites; délit d'entrave : les contours.

METHODES PEDAGOGIQUES

- Toutes nos formations sont assurées par des animateurs certifiés pour leurs compétences et leur pédagogie.
- Etude du support de cours remis à chaque stagiaire
- Mise en œuvre de moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités
- Contrôle des connaissances

METHODES D'EVALUATION

- Mise en application sur des cas professionnels concrets lié au secteur d'activité de l'entreprise
- 1 scénario d'accident du travail à prendre en compte.
- 1 série de questions prévention basées sur le scénario.
- Evaluation de satisfaction de fin de stage en ligne
- Feuille de présence avec signature électronique

MOYENS TECHNIQUES

- Vidéo projecteur
- Documents-type utilisés par le CSE
- Mises en situation pratiques

CERTIFICATIONS

- Attestation de suivi de la formation